

Le mot du SNGP-CKDA

Cher(e)s collègues,

C'est tous ensemble, animé(e)s par les valeurs inscrites dans nos statuts que nous faisons vivre le syndicat. Ces valeurs universelles, de bon sens, sont le socle des actions que nous avons conduites depuis des années et nous pouvons citer :

- Un travail constant pour obtenir des filières de formation en cohérence avec les réalités socio-économiques de nos pratiques.
- La défense de la liberté d'accès, pour tous, aux sites naturels (les cours d'eau de leurs sources à leurs embouchures, les mers, les lacs et tous les plans d'eau).
- Une attitude résolument déterminée, ouverte et constructive avec l'ensemble de nos partenaires.

Plus que jamais nous sommes attachés(e)s à ce formidable espace de solidarité que notre structure syndicale offre aux pros du canoë, du kayak et des activités associées mais, plus largement encore, à toutes les pratiques de la pleine nature (clin d'œil à notre rapprochement, bien sympa, avec le SNP-AEE)

Plus que jamais il nous faut serrer les coudes et nous défendre face à une tendance à la spécialisation, à la verticalisation qui saucissonne nos métiers et qui, si l'on n'y prend pas garde, deviendront mono-activités enfermés dans une bulle stérile !

Depuis toujours nous défendons une vision large afin que nos diplômés restent généralistes et nous permettent de s'adapter à la mer, à la rivière et aux plans d'eau de l'hexagone, de la Corse, des territoires d'outre-mer (Guadeloupe, Réunion, ...) et du monde entier. Nous aimons toutes les eaux, qu'elles soient douces, salées ou encore saumâtres, les eaux de crue, les eaux claires des sources sans oublier la contemplation et la compréhension de ce qui se passe sous la surface et sur les berges !

En haut lieu on a tendance à oublier nos compétences à parcourir les rivières en rando aqua, en nage ou en paddle dans les vagues ! On constate que, si nous sommes écartés de certains sites, d'autres se chargent de les récupérer à leur seul profit. Méprisés et mis en cause injustement au motif d'un grave impact sur l'environnement (sic) par beaucoup de monde (administrations et lobbys de toutes sortes qui veulent être reconnus comme les seuls vrais défenseurs de la nature et qui, pour cela, dénoncent les autres pratiques !)

Ainsi on déforme la réalité, on instrumentalise des activités en leur faisant porter le chapeau de la destruction des milieux. Sans faire une absolue généralité nous constatons que, bien souvent, les administrations et les élus ont une plus grande considération pour la pêche ou la chasse que pour les APN.

La question est toujours : « Comment répondre seul à tous ces défis ? »

Il n'y a pas 36 moyens c'est par la mobilisation de tous ! Il faudra des nouvelles têtes pour mener à bien les projets en cours et d'autres à venir en s'appuyant sur cette base forte, reconnue et un peu atypique qui est la marque de notre syndicat.

La porte est grande ouverte, nos comptes-rendus d'AG sont sur notre site et je ne doute pas que l'année à venir verra l'aboutissement de notre projet de communication !

Enfin, à nouveau, je tiens à remercier l'équipe (salarisée et bénévole) qui anime avec professionnalisme notre syndicat et qui fonctionne, plutôt pas mal, à mon goût !

Que 2019 soit un bonheur de navigations, de randos, de grimpettes, d'expés en canoë, en raft, en barques, en pirogues, en dragon boat, en giant-surf, en sup, en vélo ... en maillot ou bien couvert, avec vos pagaies, vos rames, vos perches, vos pieds palmés ou non, vos voiles ... le tout bien accompagnés de nombreux publics enchantés de profiter de toutes nos belles activités leur permettant de (re)découvrir la nature en s'immergeant dedans !

Syndicalement et bien amicalement

Pour le SNGP-CKDA

Le Président

Thomas PASCAL



Le mot du SNP-AEE

Bonjour à tous,

Et voilà nous sommes partis pour une quatrième année d'existence pour le SNP-AEE !

Une année placée sous le signe d'un rapprochement un peu plus important avec le SNGP-CKDA.

En effet, après avoir engagé en 2018, la mutualisation de certains moyens : contrat d'assurance groupe, bulletin d'adhésion, secrétariat, ... nous avons décidé lors de la dernière assemblée générale commune entre les 2 syndicats, les 8 et 9 décembre 2018 à Vogüé en Ardèche, d'aller un peu plus loin ...

En 2019, nous renouvelons le bulletin d'adhésion commun. Il n'y a pas d'augmentation du tarif de l'adhésion ou de l'assurance mais une réduction de 50% pour les diplômés sortis en 2018.

Pour 2019, nous avons surtout fait le choix d'accentuer le travail autour de l'animation de la vie des syndicats, notamment au travers d'outils de communication plus efficaces. Pour cela une personne a été recrutée et œuvre déjà à ce projet (refonte complète du site Internet).

Dans cette actualité où la colère gronde pour des causes multiples, on entend souvent parler de convergence des luttes, alors à notre niveau, même avec des pratiques différentes, nous sommes ravis de pouvoir nous rencontrer sur des valeurs communes d'ouverture, de reconnaissance, de tolérance et de nous soutenir concrètement dans certaines actions.

Le partenariat avec le SNGP-CKDA est significatif pour le SNP-AEE puisque le soutien qu'il nous apporte, en plus de celui d'autres structures, nous a aussi permis d'aller au bout du recours contre l'arrêt du 6 décembre 2016, et de le voir annuler en décembre 2018 après deux ans d'actions juridiques.

Une très belle victoire pour notre si jeune syndicat dont l'un des objets phare est le rassemblement des professionnels de la pleine nature et la reconnaissance de tous les diplômés !

Mais, ne l'oublions pas, même si le syndicat vous offre la possibilité de souscrire à une assurance professionnelle adaptée à vos pratiques, on ne le rappellera jamais assez : adhérer en nombre c'est la possibilité de donner au syndicat les moyens de vous défendre et d'agir pour plus de solidarité et de justice !!

Merci à toutes et à tous.

Belle année 2019 !

Pour le SNP AEE

La présidente

Béatrice BESSON



Adhésion(s)

SNGP-CKDA

SNP-AEE

Conformément aux orientations discutées et votées lors de l'assemblée générale 2018 (œuvrer au rapprochement des professionnels des activités de pleine nature), l'adhésion aux 2 syndicats est possible, sans coût supplémentaire.

Coordonnées

NOM / Prénom	H	F		
Adresse perso				
Code postal	Ville			
E-mail				
Tél 1	Tél 2			
Lieu(x) de pratique	Structure(s) d'exercice			

Statut

(mettre une croix dans la case)

Salarié	Indépendant	Société	Autre statut (préciser)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Adhésion syndicale (demi-tarif pour les diplômés 2018 soit 83,5€)

83,50 €

167,00 €

Pour les adhérents qui ne prennent pas d'assurance, établir un chèque ou un virement à l'ordre du SNGP-CKDA (RIB en page 4).

Je certifie avoir fourni :

- Des renseignements exacts.
- Le cas échéant une copie de mon diplôme obtenu en 2018.

A cocher si refus :

- Je refuse que mes coordonnées soient consultables sur le site du syndicat

Dater et signer (+ cachet si vous avez)

Assurance(s)

L'accès au service assurance n'est possible qu'après adhésion à un syndicat, y compris les salariés encadrants des structures adhérentes

L'assurance prend effet soit le lendemain de l'envoi du chèque à 0 heure (cachet de la poste faisant foi), soit à la date du virement et prend fin au 31/12 de l'année en cours (sous réserve que le paiement soit honoré sans incident).

NOM / Prénom _____

Adresse du lieu d'exercice (si différente de l'adresse perso) _____

Code postal _____ Ville _____

Nom professionnel de votre structure _____

N° SIRET

SIREN 3 x 3 chiffres	NIC 5 chiffres	

Demi-tarif sur les assurances à partir du 1^{er} septembre 2019

Compléter vos cotisations ci-dessous en vous référant au détail des catégories, extensions ... aux pages suivantes	Catégorie (voir grille tarifaire p6)	Nombre	Prix unitaire	Montant
Responsabilité Civile Professionnelle de la structure Défense pénale et recours - Protection juridique <small>Par professionnel indépendant, gérant et autres encadrants TNS</small>				€
Adhésion par salarié ou stagiaire encadrant de la structure adhérente			20,00 €	€
Responsabilité Civile Professionnelle salarié / stagiaire Défense pénale et recours - Protection juridique <small>Par salarié</small> <small>(précisions à apporter page suivante)</small>				€
OPTION 1 - Individuelle accident GUIDE(S) <small>Par professionnel indépendant, gérant et autres encadrants</small> <small>(précisions à apporter page suivante)</small>				€
OPTION 2- Individuelle accident CLIENT(S) <small>Par professionnel indépendant, gérant et autres encadrants</small>				€
Location de matériels liée à vos activités <small>Location de matériels de 41 à 150 unités</small>			470,00 €	€
Extensions de garanties <small>Voir détails aux pages suivantes</small>				

Je certifie :

Avoir pris connaissance des notices d'information relatives à mes contrats consultables en ligne sur le site www.sngpckda.org :

- Avoir pris connaissance des conditions de règlement ci-jointes,
- Avoir fourni des renseignements exacts.

Ecrire « lu et approuvé »

Dater et signer (+ cachet si vous avez)

Faire le total de vos assurances	
Reporter votre coût d'adhésion	
Total général	

Réservé au syndicat :

Date de la poste : _____
 Montant du règlement : _____
 Fichier Attestation Facture

A cocher si refus :

Je refuse que mes coordonnées soient consultables sur le site du syndicat

Compléments obligatoires

Souscription à la RC salarié(es) ; indiquer le nom, prénom, n° de mobile et e-mail de chaque salarié (attention 20 € par salarié dans le bulletin « Assurances »)

NOM Prénom	N° mobile	E-mail	NOM Prénom	N° mobile	E-mail

Souscription option 1 individuelle accident guide : préciser noms, prénoms, dates de naissance

NOM Prénom	Date naissance	NOM Prénom	Date naissance

Modes de règlement

Changement de banque depuis 2018

Entourez ci-dessous le mode de règlement choisi

Dans les 2 cas, postez votre bulletin d'adhésion signé avec votre nom et votre adresse au dos de l'enveloppe.

Je règle par chèque

- Envoyez votre bulletin d'adhésion en original signé par voie postale et joignez 1 seul chèque approvisionné à l'ordre du SNGP CKDA pour **un règlement global** et un **encaissement immédiat**.

Je règle par virement (vérifier les coordonnées bancaires enregistrées sur votre compte)

- Indiquez dans la rubrique « libellé » votre nom et à quoi vous cotisez (RC pro / SNGP 2018 / NOM, Prénom / salarié, indépendant, gérant, autres encadrants pour qu'on s'y retrouve facilement).
- Postez ou maillez votre bulletin d'adhésion.
- Joindre votre justificatif de virement

Sans ces informations, votre paiement sera rejeté

Domiciliation :	CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON
Numéro de compte bancaire international (IBAN) :	FR76 1348 5008 0008 0068 0548 318
Code BIC	CEPAFRPP348

Aucune demande d'assurance ne pourra être acceptée en cas d'arriéré de paiement

Pièces à fournir

- **Bulletin(s) complété(s) et signé(s).**
- **Paiement.**
- **Copie des diplômes pour les nouveaux(elles) adhérents(es) et les adhérents(es) ayant acquis une nouvelle certification.**
- **Relevé de sinistralité sur les 3 dernières années pour tout(e) nouveau(velle) adhérent(e) ayant déjà été assuré(e) par une autre compagnie.**
- **En cas de 1ère année d'activité, joindre une attestation sur l'honneur comme quoi vous êtes en création d'entreprise et que vous n'avez jamais été assuré en nom propre**

Activités assurées

- I. L'accompagnement, l'encadrement, l'enseignement, l'organisation de sorties dans les activités du tableau ci-joint (pouvant inclure des opérations de secours de personnes en danger et entraînements à la sécurité), dans la limite des prérogatives de chaque diplôme en cours de validité requis par la réglementation en vigueur au jour du sinistre pour l'exercice de l'activité.
- II. La location de matériels afférents à la pratique des activités assurées (maxi 40 unités).
- III. La participation à des démonstrations et expositions en lien avec les activités exercées.
- IV. L'organisation de manifestations festives (dans la limite de 4 par an et par adhérent) ou en relation avec l'activité assurée.
- V. La sous-traitance et/ou revente des prestations à d'autres moniteurs membres du syndicat.

Extensions de garanties

Elles sont acquises dans les conditions et limites prévues au contrat et résumées dans le tableau au-dessous :

Location de matériel	Description	41 à 150 unités		470 €
Extensions de garanties Par structure adhérente	Orga manifestations sportives sur voie publique, hors véhicules terrestre à moteur	Annexe 2	1.5.1	320 €
	Orga manifestations temporaires (jusqu'à 10 par an) ouvertes au public dont la durée d'occupation des locaux peut être supérieure à 30 jours consécutifs	Annexe 3	1.5.2	30 €
	Dommages causés par l'utilisation ou la détention d'explosifs. Il est précisé qu'une surprime sera perçue exclusivement en cas d'utilisation de K4	Annexe 4	1.5.3	160 €
	Dommages causés par chapiteaux, tribunes, gradins démontables ou fixes d'une capacité d'accueil inférieure à 1 000 places	Annexe 5	1.5.4	60 €
	Dommages résultant d'activités à caractère médical ou paramédical	Annexe 6	1.5.5	72 €
	Dommages résultant d'organisation occasionnelle de voyages et de séjours à partir d'1 nuitée incluse dans la prestation	Annexe 7	1.5.6	400 €
	Responsabilité Civile du Comité d'Entreprise en cas de vol des valeurs confiées	Annexe 8	1.5.8	60 €
	Organisation de voyages et séjours soumis à l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours ou à obligation légale d'assurance	Annexe 9	1.5.9	400 €
	Réalisation de travaux en hauteur sans explosifs (à l'exclusion des travaux relevant des dispositions des articles 1792 à 1792-6 du Code Civil, et de l'exploitation de via ferrata ou de parcours acrobatiques) sur déclaration préalable à la compagnie d'assurance, et sous réserve des conditions mentionnés à la clause de déclaration spécifique ci-après ; les dommages relatifs à la réalisation de travaux en hauteur sont couverts sous réserve que les adhérents concernés : <ul style="list-style-type: none"> ▫ Aient une expérience de 3 ans minimum pour ce type d'activité, ▫ N'aient pas déclaré de sinistre dans les 3 dernières années, ▫ Soient systématiquement équipés du matériel spécifique aux interventions en hauteur, ▫ Interviennent dans le respect de la réglementation, de la sécurité et de l'environnement, ▫ Exercent cette activité à titre accessoire à leur activité principale (c'est-à-dire représentant moins de 40% de leur chiffre d'affaires annuel), ▫ Soient titulaires du Certificat de Qualification Professionnelle de cordiste. 	Annexe 10	1.5.10	300 €

Territorialité des garanties

Par dérogation à l'article 13.2.1 des Dispositions Générales, la garantie de Responsabilité Civile, s'applique aux sinistres survenus dans le monde entier, et s'exercent pour :

- L'ensemble de vos établissements situés en France (y compris DOM et COM à l'exclusion de la Nouvelle Calédonie) et dans la Principauté de Monaco,
- Des activités temporaires exercées pour une durée n'excédant pas 6 mois, hors de France (y compris DOM et COM à l'exclusion de la Nouvelle Calédonie) et de la Principauté de Monaco,
- Étant précisé qu'aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada nous garantissons exclusivement les activités d'une durée inférieure à 3 mois consécutifs et exclusivement lorsque les participants à ces dites activités ont souscrit ou acheté leurs prestations déclarées au titre du présent contrat en France. Les clients ou participants desdites activités ne doivent pas être des ressortissants des Etats Unis d'Amérique, du Canada ou d'Australie. Demeurent cependant exclus dans ces pays, les dommages immatériels non consécutifs, les atteintes à l'environnement.

Toutefois, il est précisé que, hors de France, la présente assurance ne peut se substituer à toute obligation légale étrangère imposant de s'assurer sur place et, en conséquence, ne dispense pas le souscripteur de l'obligation de s'assurer conformément aux textes locaux.

Grille tarifaire

Toute souscription à une catégorie offre la couverture aux catégories inférieures sous réserve d'être titulaire d'un diplôme correspondant. Les limites de l'encadrement sont définies dans les prérogatives de chaque diplôme			RC PRO Indépendant Gérant Autres encadrants TNS	RC PRO Salariés	Option 1 Individuelle accident par guide	Option 2 Individuelle accident client par guide
Cat	Activités	Diplômes (liste non exhaustive)				
0	Aquatique CKDA		55 €	25 €	100 €	65 €
	Longe côte (Mer)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Terrestre					
	Randonnée pédestre (avec ou sans animaux de bât)	BP Rando - BE/DE AMM				
	Courses pédestres / Marche nordique	BP Rando - BE/DE AMM				
	Terrestre neige					
	Ski nordique	BE/DE Ski Nordique				
	Raquette à neige. Luge loisir. SnakeGliss	BE/DE AMM - BE/DE Ski				
	Autres activités					
	Pêche	BP pêche				
	Tennis	BE/BP/DE/CQP AMT				
	Tir à l'arc	CQP Tir à l'arc				
	Paint ball / Arc attaque	Monitorat fédéral				
Education à l'environnement	BP EEDD/ BEATEP env/ BTS GPN					
Encadrement de jeux gonflables : Cette activité ne peut être qu'une activité annexe à une autre activité garantie. Il est précisé que les enfants accueillis restent sous la responsabilité de leurs parents. Dans la mesure où les enfants ne seraient pas sous la responsabilité d'un parent, leur encadrement doit être effectué dans le respect de la réglementation en vigueur						
1	Aquatique CKDA		210 €	74 €	160 €	100 €
	Canoe Kayak (pagaie / voile, EC, EV, Mer)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Pirogue, barque (EC, EV, Mer)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Va'a (EC, Mer), Dragon Boat (EC, Mer)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Stand Up Paddle (EC, EV, Mer)	BE/BP/DE/DES CKDA - BE/BP/DE/DES Surf (EC/Mer)				
	Giant sup Rafting (EC, EV, Mer), Rafting (EC, EV)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Nage, PMT, snorkeling (EC, EV, Mer),	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Tubing non tracté (EC, EV, Mer)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Randonnée aquatique (canyon V1), coastering	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Aquatique autres diplômes					
	Planche à voile / Voile	BE/BP/DE/DES Voile				
	Surf	BE/BP/DE/DES Surf				
	Aviron	BE/BP/DE/DES Aviron				
	Char à voile	CQP/BP/DE/DES Char à voile				
	Terrestre					
VTT / Vélo	BP Rando - BE/DE AMM AQA VTT BP/UCC VTT - BEESAC					
Terrestre neige						
Luge de descente	BE/DE Ski Alpin et ski nordique					
2	Aquatique CKDA		235 €	85 €	210 €	125 €
	Tubing tracté (dans la limite du contrat) (EC, EV, Mer)	BE/BP/DE/DES CKDA				
	Terrestre					
	Escalade limitée 35 m (artificielle, naturelle), via corda	CS escalade				
	Terrestre neige					
Chiens de traineaux	DE attelage canin					
3	Canyoning		380 €	130 €	340 €	200 €
	Canyoning	AQA/DE canyon - BE escalade canyon - BE spéléo canyon - GHM canyon				
	Terrestre neige					
	Escalade (grande voie), Via Ferrata	BE/DE/DES escalade - GHM				
	Spéléologie	BE/DE spéléo				
	Ski	BE/DE ski				
Autres activités						
Karting	BP/DE sport auto					
4	Aquatique		475 €	150 €	400 €	240 €
	Plongée subaquatique	BE/BP/DE/DES plongée				
	Terrestre neige					
	Alpinisme	Guide de Haute Montagne (GHM)				
Ski de randonnée	BE/DE Ski - GHM					